



DECLARATION FINALE

De la deuxième session ordinaire de la Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local.

La Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local (CADDEL) s'est réunie en session ordinaire, au Centre International des Conférences Joaquim Alberto CHISSANO de Maputo, République du Mozambique, le 10 août 2011.

Cette session, placée sous le haut patronage de Son Excellence M. ARMANDO EMILIO GUEBUZA, Président de la République du Mozambique, était présidée par Madame CARMELITA RITA NAMASHULUA, Ministre de l'Administration de l'Etat de la République de Mozambique et Présidente de la CADDEL.

La Conférence a enregistré la présence des Ministres et Chefs des Délégations des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Ghana, Guinée-Conakry, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, République Arabe Sahraoui Démocratique, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Tanzanie, Tchad, Togo, Sénégal et Sud Soudan.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par cinq (05) interventions, à savoir : l'allocution de bienvenue du Gouverneur de Maputo, Mme LUCILIA NOTA HAMA; le mot de bienvenue du Ministre de l'Administration de l'Etat du Mozambique, Mme CARMELITA RITA NAMASHULUA; l'allocution du Président sortant de la CADDEL, M. MARAFA HAMIDOU YAYA; le discours introductif de Madame la Commissaire aux Affaires Politiques de la Commission de l'Union Africaine, Mme JULIA DOLLY JOINER, et le discours d'ouverture officielle du Président de la République du Mozambique, Son Excellence Monsieur ARMANDO EMILIO GUEBUZA, prononcé par son représentant, le Premier Ministre, Son Excellence Monsieur AIRES BONIFACIO ALI.

Les travaux, quant à eux, ont abouti à :

- La mise en place d'un nouveau Bureau Exécutif de la CADDEL pour les trois prochaines années ;
- La prise de huit (08) décisions portant sur:
 - la désignation des Vice-présidents représentant les cinq (5) zones géographiques de l'Afrique;
 - la Charte sur les valeurs, principes et standards de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local;
 - le Règlement Intérieur de la CADDEL;
 - le Plan d'Action Stratégique à Long Terme de la CADDEL pour la période 2011 – 2026;
 - le Cahier de charges relatif à l'organisation des rencontres de la CADDEL;
 - l'élaboration d'un document d'orientation du travail de la CADDEL sur la mise en œuvre, dans les pays membres, du thème de la conférence: « *financement de la décentralisation, fourniture des services et développement local* » ;
 - l'institution d'une journée africaine sur la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local ; et
 - la désignation du pays devant accueillir la troisième session ordinaire de la CADDEL.





Au titre des décisions

- **La désignation de 5 Vice-présidents :** La Conférence a décidé que chaque Zone désigne un vice-président qui est membre du Bureau de la CADDEL, que ce dernier anime et coordonne le travail de la CADDEL dans sa zone géographique, préside les réunions et rend compte au Président, en même temps qu'il est chargé de développer les relations de travail avec les Communautés Economiques Régionales, les Associations Régionales d'élus locaux et toutes autres institutions régionales compétentes en matière de décentralisation, gouvernance locale et développement local.
- **La Charte sur les valeurs, principes et standards de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local :** La Conférence des Ministres a décidé de s'engager dans l'élaboration de cet instrument juridique panafricain, puis a mandaté la Présidente de la CADDEL de saisir la Commission de l'Union Africaine à cet effet.
- **Règlement Intérieur de la CADDEL :** La Conférence a décidé que ledit Règlement Intérieur tel qu'annexé à la présente déclaration, est adopté et entre en vigueur à compter du 10 août 2011, puis a mandaté la Présidente de la CADDEL de transmettre un exemplaire à la Commission de l'Union Africaine pour soumission au Conseil Exécutif suivant les procédures établies.
- **Plan d'Action Stratégique à Long Terme de la CADDEL pour la période 2011/2026 :** La Conférence des Ministres a décidé que ledit Plan d'Action Stratégique à Long Terme de la CADDEL pour la période 2011/2026, tel qu'annexé à la présente déclaration est adopté et entre en vigueur à compter du 10 août 2011, puis a mandaté la Présidente de la CADDEL de transmettre un exemplaire de ce Plan d'Action à la Commission de l'Union Africaine suivant les procédures établies.

Elle a, ensuite, chargé le Secrétariat Exécutif Permanent, sous la supervision de la Présidente de la CADDEL, d'élaborer un programme de mise en œuvre dudit plan stratégique et de le soumettre au Bureau de la CADDEL pour adoption après consultation des pays membres.

- **Le Cahier de charges relatif à l'organisation des rencontres de la CADDEL :** La Conférence a décidé que ledit Cahier des charges, qui précise les modalités d'organisation des Sessions de la CADDEL tel qu'annexé à la présente déclaration, est adopté et entre en vigueur à compter de la quatrième session ordinaire de la CADDEL, puis a donné mandat à la Présidente de la CADDEL de transmettre un exemplaire de ce Cahier de charges à la Commission de l'Union Africaine suivant les procédures établies.
- **Le document de travail de la CADDEL sur le thème : « financement de la décentralisation, fourniture de services et développement local » :** La Conférence a décidé de l'élaboration d'un document d'orientation du travail de la CADDEL sur la mise en œuvre du thème de la conférence dans les pays membres. Elle a ensuite chargé le Secrétaire Permanent de la CADDEL, d'élaborer un Plan d'Action Opérationnel budgétisé à partir de ce document de politique et de le mettre en œuvre.





- **La Journée Africaine sur la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local** : La Conférence a décidé de s'engager dans son institutionnalisation en tant qu'événement annuel panafricain et a mandaté la Présidente de la CADDEL de saisir la Commission de l'Union Africaine en vue de son adoption officielle.
- Enfin, la Conférence a décidé de tenir **la prochaine session ordinaire à Cotonou, au Bénin, le mois d'août 2014**. La date précise sera arrêtée après concertation entre la Présidente de la CADDEL et les autorités du pays hôte.

Pour le nouveau Bureau de la CADDEL

Après avoir apprécié le rôle capital joué par le Cameroun à travers Monsieur MARAFA HAMIDOU YAYA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Président sortant de la CADDEL, pour le travail accompli pendant son mandat qui dure depuis la création de la CADDEL, la Conférence a mis en place un nouveau Bureau de la CADDEL composé ainsi qu'il suit :

- Président : Mozambique
- Vice-présidents représentant les cinq (5) zones géographiques de l'Afrique :
 - Algérie – Afrique du Nord
 - Sénégal – Afrique de l' Ouest
 - Angola – Afrique Australe
 - Cameroun – Afrique Centrale
 - Djibouti – Afrique de l' Est

A l'issue de leurs travaux, les Ministres Africains chargés de la Décentralisation et du Développement Local ont, d'une part, hautement apprécié l'hospitalité dont ils ont été l'objet ainsi que leur délégations durant leur séjour à Maputo et, d'autre part, se sont réjouis de la qualité du travail accompli par le Président sortant de la CADDEL.

Aussi ont-ils exprimé leur vive reconnaissance à Son Excellence Monsieur ARMANDO EMILIO GUEBUZA, Président de la République du Mozambique, et adressé leurs sincères félicitations à Madame CARMELITA RITA NAMASHULUA, Ministre de l'Administration de l'Etat du Mozambique, pour sa contribution à la réussite de la deuxième session ordinaire de la CADDEL.

Fait à Maputo, le 10 août 2011,

Par la Conférence.

